

## **Commission de suivi de site MINAKEM Beuvry Production**

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 15 mai 2018

### Collège "Administrations de l'Etat"

M. DESTOUCHES, Sous-Préfet de Douai

Mme LESTIENNES, Adjointe au chef du bureau de la protection de la population et des affaires générales à la Sous-Préfecture de Douai

Mme HAREMZA chargée de l'environnement au bureau de la protection de la population et des affaires générales à la Sous-Préfecture de Douai

M. SANTERRE, Adjoint au responsable de l'unité départementale du Hainaut à la DREAL

Mme LEFEBVRE, DDTM Douai Cambrai

### Collège "Exploitant"

M. TESTAUD, Minakem Beuvry Production, Directeur du site

M. TOURBEZ, Minakem Beuvry Production, Responsable hygiène, sécurité et environnement

M. SOAREZ, Minakem Beuvry Production, Représentant du CHSCT

### "Personnalités Qualifiées"

Lieutenant NOEL, SDIS 59

Adjudant FRANCOIS, SDIS 59

### Secrétariat de la CSS

Mme DUFLOS, S3PI-HCD

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Introduction du Président de la CSS .....	3
II.	Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature.....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem Beuvry Production SAS pour l'année 2017 4	
IV.	S3PI : campagne d'Information du public 2019.....	6
V.	Questions et échanges .....	6

En introduction, M. DESTOUCHES accueille les participants de la CSS et rappelle le rôle de cette commission. Il regrette la faible participation à la présente réunion, qui peut s'expliquer par le fait que la composition de la CSS n'a pas été modifiée depuis 5 ans, ce qui justifie d'actualiser l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2013 relatif à cette composition.

## **I. Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature**

M. DESTOUCHES propose de modifier l'arrêté préfectoral afin d'actualiser la composition de la commission (qui compte quatre collèges), et de désigner un nouveau président. Il suggère d'intégrer dans le collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés », outre le maire de Beuvry-la-Forêt et le président de la communauté de communes d'Orchies-Beuvry-la-Forêt (qui a été intégrée dans la communauté de communes de Pevèle-Carembault), les maires des communes riveraines.

M. SANTERRE précise que le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site de Minakem ne dépasse pas les limites de Beuvry-la-Forêt mais approche les limites de la commune de Bouvignies.

M. DESTOUCHES en convient. Cependant, un événement survenant sur le site de Beuvry pourrait inquiéter les habitants des communes avoisinantes (comme Orchies, Marchiennes, Bouvignies, Rosult et Landas). En outre, M. DESTOUCHES suggère d'intégrer également dans la composition du collège des élus le président du Conseil Départemental du Nord (service de la voirie), car en cas de déclenchement du PPI, les voiries départementales pourraient être concernées.

Par ailleurs, s'agissant de la composition du collège « riverains d'installations classées », M. DESTOUCHES propose de conserver l'association ABRIS, qui est toujours en activité. La composition du collège des exploitants n'est pas, non plus, modifiée. Le collège « salariés de l'installation classée », est composé, outre du secrétaire et d'un membre du CHSCT, d'un représentant des encadrants et des opérateurs.

Enfin, l'arrêté préfectoral prévoit la présence du SDIS Nord en tant que personne qualifiée.

Les services de la Gendarmerie Nationale (Commandant de la Compagnie de Douai) et le Service du Renseignement Territorial de Douai devront également intégrer la composition de la commission, collège des personnes qualifiées.

*Les modifications évoquées en séance sont appliquées à l'arrêté préfectoral.*

M. DESTOUCHES s'enquiert des candidatures à la présidence de la CSS, sachant que le plus souvent, la présidence d'une commission de suivi de site est assurée par le directeur de l'établissement concerné.

*M. TESTAUD présente sa candidature. Aucune autre candidature ne se manifeste.*

*M. TESTAUD est désigné à l'unanimité président de la Commission de Suivi de Site de l'établissement Minakem Beuvry Production.*

S'agissant du bureau (qui est composé d'un membre de chaque collège), M. DESTOUCHES propose de désigner le représentant de la DREAL pour le collège des administrations, le maire de Beuvry-la-Forêt pour le collège des élus, le représentant de l'association Abris pour le collège des riverains, M. TOURBEZ pour le collège des exploitants, et le secrétaire du CHSCT, M. SOAREZ, pour le collège des salariés. Cette proposition est validée par la CSS.

## **II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem Beuvry Production SAS pour l'année 2017**

### **1. Présentation de Minakem Beuvry Production**

M. TESTAUD rappelle que Minakem est spécialisée dans la production de matières actives pour les industries pharmaceutique et cosmétique. L'usine de Beuvry-la-Forêt est située en bordure du parc naturel régional Scarpe-Escaut. Sur 4 hectares, elle exploite 41 réacteurs avec revêtement acier vitrifié et 17 réacteurs en acier inoxydable. Elle compte trois entrées, deux zones de stockage, une zone de traitement des eaux et des déchets, une zone de production, une zone regroupant les ateliers de maintenance et les utilités, des laboratoires de R&D, ainsi que plusieurs bâtiments administratifs.

Les effectifs de Minakem Beuvry Production comptaient 111 salariés à fin décembre 2017, auxquels s'ajoutent les 38 collaborateurs de l'entité Minakem Recherche et Développement.

M. DESTOUCHES interroge sur la stabilité des effectifs de la société.

M. TESTAUD répond que le *turn-over* de l'établissement est globalement faible, même s'il est plus élevé chez les ingénieurs et cadres que chez les opérateurs.

M. DESTOUCHES demande si, afin de sécuriser ses recrutements dans le contexte du risque terroriste, la société Minakem s'informe sur les candidats qu'elle reçoit.

M. TESTAUD répond par la négative.

M. SANTERRE souligne que plusieurs exploitants ont fait état auprès de la DREAL, lors de ses inspections de leur souhait de pouvoir aller plus loin en matière d'information sur les candidats.

Il est suggéré que Minakem Beuvry Production, comme les autres sites SEVESO, prenne l'attache du Service du Renseignement Territorial de Douai afin de définir des modalités de sécurisation des recrutements, ainsi que des intervenants extérieurs (prestataires de services).

### **2. Sécurité sur le site**

M. TOURBEZ annonce qu'en 2017, 3 accidents sans arrêt et 8 soins ont été enregistrés sur le site. En revanche, aucun accident avec arrêt n'est à déplorer. Depuis 2012, les taux de gravité et de fréquence de l'établissement de Beuvry-la-Forêt n'ont fait que diminuer, pour atteindre zéro en 2017.

M. DESTOUCHES s'enquiert des mesures mises en œuvre pour atteindre ce résultat.

M. TOURBEZ explique qu'il a été avant tout question d'actions de sensibilisation des salariés, afin de leur faire comprendre que la sécurité était l'affaire de tous.

M. SOAREZ ajoute que des animations sécurité hebdomadaires ont été mises en place et impliquent aujourd'hui tout le personnel.

M. TOURBEZ précise par ailleurs qu'en raison du stock de solvants, le risque « incendie » reste le principal risque du site. Par conséquent, tous les salariés sont formés à la manipulation d'extincteurs et au secours aux victimes. Le personnel de production est également formé à l'utilisation des robinets d'incendie armés, et une partie de celui-ci à la manipulation de matériel lourd (comme les scaphandres). Cependant, aucun départ de feu n'a été enregistré en 2016 et 2017. En outre, tous les nouveaux arrivants bénéficient d'une formation initiale à la sécurité, et le site compte 22 sauveteurs secouristes du travail.

Afin d'assurer la sécurité des procédés, 14 études calorimétriques, 15 études de déviation et 15 études complémentaires ont été réalisées en 2017. Une partie d'entre elles portait sur des procédés déjà en place sur le site. Des études ont également été réalisées dans le domaine de la sécurité des poudres.

M. SANTERRE approuve le fait que le site réalise des études calorimétriques et de déviation sur des procédés déjà utilisés, et non pas uniquement sur les nouveaux procédés.

M. TOURBEZ indique par ailleurs qu'aucun accident ni sinistre n'a été enregistré au sein des entreprises extérieures qui sont intervenues sur le site en 2017, ce qui montre que la coactivité est correctement gérée par l'établissement.

M. DESTOUCHES interroge sur la sécurisation des flux.

M. TOURBEZ explique qu'un sas est prévu pour les véhicules, et tous les intervenants extérieurs doivent présenter une pièce d'identité avant de pénétrer sur le site.

M. DESTOUCHES demande si le site est équipé d'un système de vidéosurveillance.

M. TOURBEZ répond par la négative. Cependant, une étude a été réalisée en 2017 en vue de l'installation éventuelle d'un tel système.

Par ailleurs, le POI du site a fait l'objet d'un exercice organisé le 7 novembre 2017 avec le SDIS : un feu de solvants sur un réacteur a été simulé à cette occasion. Le recensement des 140 personnes présentes sur le site n'a pris que 23 minutes, et le travail collaboratif entre les équipes de Minakem et le SDIS s'est révélé efficace. Néanmoins, le SDIS a mis en avant un manque d'informations consultables rapidement (notamment au regard des seuils d'effet toxique), et l'absence d'affichage au PC Exploitant de la liste des SST. Ces points ont été corrigés.

Le PPI, qui date de 2006, est en cours d'actualisation par la Préfecture de Lille.

M. DESTOUCHES observe qu'il doit l'être depuis plusieurs années maintenant, et demande d'accélérer la finalisation de ce document, essentiel pour la gestion de la sécurité.

M. TOURBEZ explique que la Préfecture du Nord a demandé un certain nombre d'informations à Minakem afin de procéder à cette mise en jour. Un exercice PPI devrait être organisé en 2018.

M. DESTOUCHES interroge sur la problématique de survol du site, par exemple par un drone.

M. TOURBEZ répond qu'aucune action particulière n'est prévue sur ce point. Cependant, un survol par un drone constituerait une situation anormale, qui serait immédiatement signalée au service HSE, à la direction du site et à la gendarmerie d'Orchies.

M. DESTOUCHES souligne l'importance, dans un tel cas, de la rapidité du signalement.

M. TOURBEZ indique que les gardiens sont sensibilisés aux situations anormales, qui font en outre l'objet d'un suivi.

### 3. Impact environnemental

En 2017, le site a consommé 61 747 m<sup>3</sup> d'eau, ce qui est très inférieur aux limites de l'arrêté préfectoral qui s'impose à l'établissement. En outre, la consommation électrique de la station d'épuration, qui représente 30 % de la consommation totale du site, a diminué de 7 % par rapport à 2016.

Le contrôle inopiné sur les rejets de la station d'épuration du 24 juillet 2017 a révélé deux non-conformités mineures, qui s'expliquaient sans doute par le redémarrage de la STEP quelques jours plus tôt.

Une seule plainte de riverains a été enregistrée en 2017. Un habitant d'une rue proche du site s'est plaint d'odeurs, qui étaient dues à la filtration des boues de la station d'épuration, opération qui a lieu deux à trois fois par an. L'association des riverains est systématiquement prévenue lorsque cette opération est réalisée.

M. TOURBEZ indique que les résultats des mesures de niveau sonore du site réalisées en 2016 étaient conformes aux attentes. Cependant, le 10 janvier 2018, un riverain s'est plaint de nuisances sonores. Le service HSE de Minakem a par conséquent effectué de nouvelles mesures au domicile du riverain en question, qui n'ont pas révélé de problème particulier. Pour autant, l'établissement a recherché l'origine du bruit, et a mis en place une barrière phonique qui a permis de l'atténuer.

M. DESTOUCHES suggère d'intégrer ces riverains plaignants dans le collège des riverains de la CSS.

#### 4. Bilan réglementaire

La DREAL a effectué une visite d'inspection renforcée le 4 mai 2017, qui a en particulier porté sur la stratégie de défense incendie. Une seconde visite a eu lieu le 22 novembre 2017. Elle concernait notamment le respect des prescriptions relatives aux rejets atmosphériques. Dans sa déclaration GERP, le site devra à l'avenir préciser la part des solvants CMR dans ses rejets d'émissions diffuses. En outre, il établira un programme d'autocontrôle de ses émissions.

### III. S3PI : campagne d'information du public 2019

Madame DUFLOS indique que le S3PI proposera, comme elle l'a déjà fait en 2014, aux industriels du territoire qui exploitent des sites Seveso « seuil haut », de réaliser une campagne d'information commune, à destination des habitants. Cette campagne sera accompagnée d'un site internet.

### IV. Questions et échanges

Mme LEFEBVRE demande si la mairie de Beuvry-la-Forêt participe aux ateliers PCS.

Mme HAREMZA répond qu'elle y est invitée, mais ne s'y présente pas.

M. DESTOUCHES estime que, la commune étant concernée par le site de Minakem mais également par des risques d'inondation, la mairie de Beuvry-la-Forêt devra à l'avenir s'impliquer davantage dans les PCS. Par ailleurs, il propose, au regard des discussions de la présente séance, d'intégrer dans toutes les CSS les représentants de la police et de la gendarmerie, ainsi que les services du renseignement territorial.

En guise de conclusion, M. DESTOUCHES félicite la direction du site de Minakem Beuvry Production et ses salariés pour leur investissement en matière de sécurité et pour la qualité de leur bilan.

Le Président,



Vincent TESTAUD